



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2024

---

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc**

14 avenue du Général de Gaulle  
33530 BASSENS

Courriel : [contact@sia-o.fr](mailto:contact@sia-o.fr)

<b>Les chiffres du service d'eau potable</b> <b>SIAO de Carbon Blanc</b>	
<b>Territoire</b>  <b>31 295 Abonnés</b>  <b>72 769 habitants</b>	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.  31 295 abonnés
<b>Exploitation</b>  <b>En délégation de service public à Suez Eau France</b>	Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.  Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<b>Production</b>  <b>5 508 050 m3 produits</b>	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2024, 5 508 050 m <sup>3</sup> d'eau traitée.
<b>Distribution</b>  <b>589 km de réseau</b>  <b>4 160 998 m3 facturés</b>	4 160 998 m <sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés en 2024, soit en moyenne 133 m <sup>3</sup> par abonnés.  Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 77,1%.
<b>Qualité</b>  <b>Bonne</b>	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.  100% des analyses réglementaires sont conformes au niveau bactériologique et 98,9% au niveau physico-chimique.
<b>Prix</b>  <b>257,17 € pour 120 m<sup>3</sup></b>	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m <sup>3</sup> consommé.  Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera en 2025, 257,17 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2025, toutes taxes comprises) soit une hausse de 3,2% par rapport à 2024.  Sur ce montant, 43 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 29 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.

**REÇU EN PREFECTURE**  
 Le 24/06/2025  
 Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-033-253302038-20250623-07\_25-DE

# SOMMAIRE



<b>Préambule</b> .....	
<b>1. Présentation générale du service</b> .....	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré .....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	5
1.3. Les clients et les volumes facturés .....	5
1.4. Les ressources en eau .....	6
1.5. Le réseau de distribution .....	7
1.5.1. Les réservoirs .....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
<b>2. Faits marquants de l'exercice</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Indicateurs techniques</b> .....	<b>9</b>
3.1. Volumes prélevés sur l'année civile .....	9
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile .....	9
3.3. Volumes consommés et rendement .....	10
3.4. La qualité de l'eau .....	11
3.5. Les fuites sur réseau .....	12
3.6. Les opérations de renouvellement .....	12
3.7. Les investissements réalisés .....	13
3.8. Etat des branchements en plomb .....	13
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	13
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable 15	
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)....	16
<b>4. Indicateurs financiers</b> .....	<b>17</b>
4.1. Les tarifs .....	17
4.2. La facture d'eau 120 m3 .....	18
4.3. Focus sur les nouvelles redevances agence de l'eau .....	19
4.4. Les recettes du Délégué .....	20
4.5. Le budget Eau Potable du Syndicat .....	20
4.5.1. Les recettes d'exploitation .....	20
4.5.2. Les travaux réalisés en 2024 .....	20
4.5.3. Etat de la dette du service .....	21
4.5.4. Amortissements réalisés en 2024 .....	21
4.5.5. Opérations de coopération décentralisée .....	21
<b>5. Les indicateurs de performance</b> .....	<b>22</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	22
5.2. Indicateurs de performance : .....	22

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la qualité du service Public de l'eau potable.



Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 31 295 abonnés, représentant 72 769 habitants (*Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 – millésimée 2021).*)

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2023-2024
	2022	2023	2024	
AMBARES-ET-LAGRAVE	6 976	7 053	7 085	0.5%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 759	3 798	3 845	1.2%
BASSENS	3 357	3 393	3 375	-0.5%
CARBON-BLANC	3 182	3 228	3 276	1.5%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	19	17	14	-17.6%
LORMONT	14	15	14	-6.7%
MONTUSSAN	1 554	1 607	1 634	1.7%
POMPIGNAC	1 545	1 556	1 577	1.3%
SAINT-LOUBES	4 364	4 436	4 519	1.9%
SAINTE-EULALIE	2 198	2 221	2 228	0.3%
TRESSES	2 308	2 324	2 350	1.1%
YVRAC	1 393	1 388	1 378	-0.7%
<b>TOTAL</b>	<b>30 669</b>	<b>31 036</b>	<b>31 295</b>	<b>0.8%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau Ile de France le 24/06/2025  
 Le contrat d'affermage a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 25 ans jusqu'au 31 décembre 2029.



Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs,
- ✓ Télérélevé des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

L'avenant 1 est entré en vigueur le 04/06/2024 et a permis :

- La modification du RS (Règlement de Service)
- La révision du BPU (Bordereau des Prix Unitaires)
- La mise à jour du PPR (Programme Pluriannuel de Renouvellement)
- L'ajout d'un inventaire complémentaire
- L'application de nouveaux tarifs : augmentation de la part fixe pour intégration de nouveaux ouvrages et de nouveaux services à l'usager

## 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
<b>Nombre de clients</b>	<b>30 195</b>	<b>30 669</b>	<b>31 036</b>	<b>31 295</b>	<b>0,8%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	30 065	30 534	30 908	31 176	0,9%
dont abonnés non domestiques	130	135	128	119	-7,0%
<b>Volumes facturés sur l'année civile</b>	<b>4 402 860</b>	<b>4 283 238</b>	<b>4 211 436</b>	<b>4 160 998</b>	<b>-1,2%</b>
dont particuliers	3 138 318	3 015 557*	3 059 785*	2 876 275*	-6,0%
dont collectivités	251 930	172 854*	150 140*	154 409*	2,8%
dont professionnels	1 010 542	1 094 827*	1 001 511*	1 130 313*	12,9%
dont autres abonnés	2 070	0*	0*	0*	
<b>Volume moyen facturé (m3/client)</b>	<b>145,8</b>	<b>139,7</b>	<b>135,7</b>	<b>133,0</b>	<b>-2,0%</b>

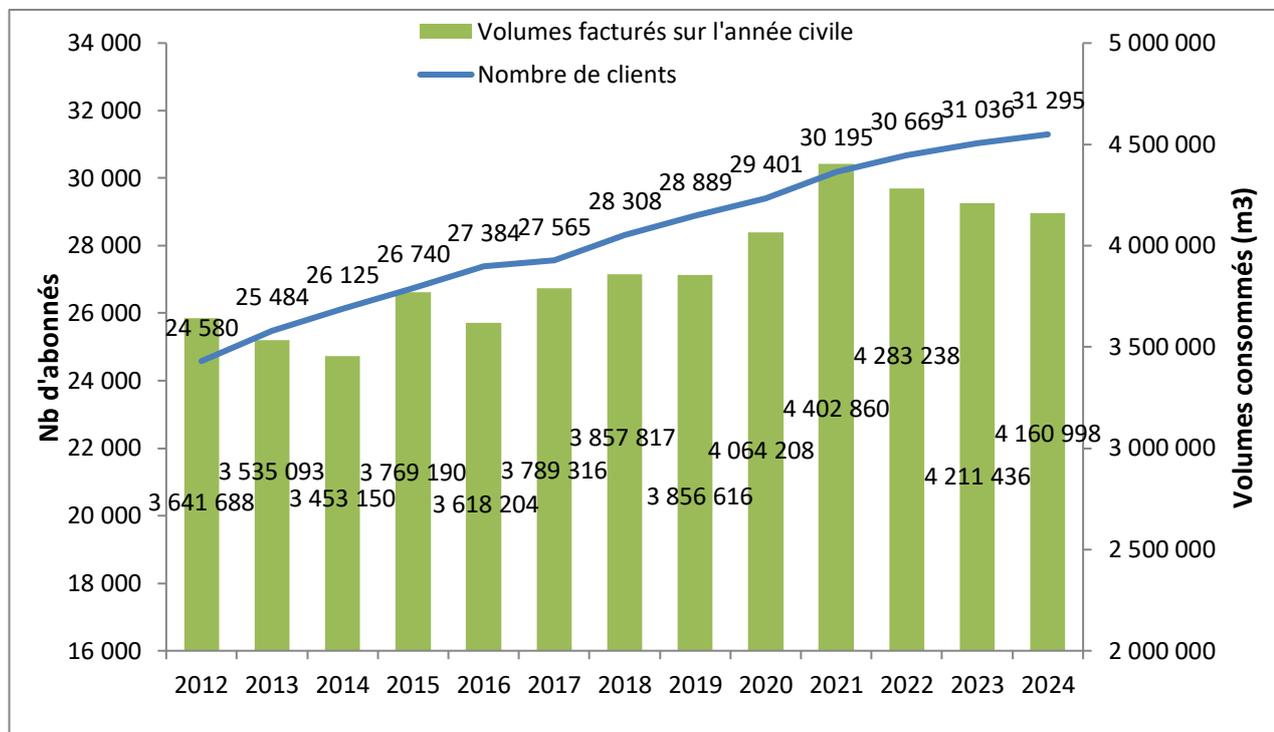
\* L'exploitant indique avoir changé de méthode de calcul entre 2021 et 2022 concernant la répartition des classes domestiques et non domestiques pour le volume facturé.

En 2021, les clients particuliers étaient comptabilisés dans la classe domestique et le reste des classes clients en non domestique.

Désormais, l'exploitant comptabilise les clients avec l'élément de contrat « lutte contre la pollution » en classe domestique et les clients qui n'ont pas cet élément de contrat dans la classe non domestique. Il en résulte que tous les abonnés sont classifiés et que la catégorie « autres abonnés » est désormais vide.

L'augmentation du nombre d'abonnés (+0,8%) est sensiblement inférieure à la moyenne des 10 dernières années (+1,6%/an en moyenne entre 2015 et 2024). Les volumes facturés sont globalement en légère diminution (-1,2%) par rapport à 2023 notamment pour les particuliers (-6,0%) et en légère augmentation pour les collectivités et les professionnels (respectivement +2,8% et +12,9%). À noter que les volumes facturés sont en baisse constante depuis 2021, malgré la hausse du nombre de clients chaque année.

REÇU EN PREFECTURE  
Le 24/06/2025  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-433-2535-02038-2025-0623-07\_25-DE



#### 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
<b>TOTAL</b>		<b>25 500 m3/j</b>

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs



Le réseau d'eau potable comprend 6 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m <sup>3</sup>
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	1997	2 x 2 000
<b>Total</b>		<b>14 500</b>

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Longueur du réseau, hors branchements (km)	587,2	586,6	588,5	588,5	0,0%
Nombre de branchements	27 692	27 838	27 941	28 166	0,8%

En 2023, 36 branchements en plomb étaient présents avant compteur. Ce chiffre descend à 14 en 2024, représentant une baisse de 61,1 % des branchements en plomb.

Seuls 56 des 33 250 compteurs d'abonnés ne sont pas équipés de télérelève, soit un taux d'équipement de 99,9 %.

## 2. Faits marquants de l'exercice

### ✓ Des écoutes de nuit pour recherche de fuite ont été réalisées :

- Sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, 6 fuites ont été détectées et réparées (mars), permettant un gain estimé à **188 m<sup>3</sup>/j.**
- À Tresses, 8 fuites invisibles ont été localisées entre avril et mai (Résidence Le Manège, Allée des Champs, etc.).
- À Yvrac, 2 fuites ont été repérées en mai (Avenue de Courrège, Rue de Garonne), et une autre invisible en septembre a permis un gain estimé de **70 m<sup>3</sup>/j.**

✓ **Plusieurs casses conséquentes et interventions pour fuites significatives sur le réseau :**



• **Bassens :**

- 16/01 : Réparation conduite DN 150 – Rue Paul Bert
- 18/08 : Rupture de PI – Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (fuite importante)

• **Pompignac :**

- 18/01 : Réparation canalisation DN 150 – Rue du Pont Castaing
- 28/02 : Remplacement d'une vanne défectueuse et pose d'une nouvelle – Route de la Poste

• **Saint-Loubès :**

- 24/01 : Fuite canalisation DN 150 – Jardins Barbeyrac (**100 m³/j**)
- 13/03 : Fuite canalisation DN 110 – Route des Valentons
- 30/10 : Rupture canalisation DN 150 – Rue Henri Bertrand

• **Montussan :**

- 15/04 : Fuite robinet d'arrêt – Allée de la Fontaine (**140 m³/j**)
- 16/04 : Fuite branchement incendie – Route de la Poste (**30 m³/j**)
- 06/06 : Fuite réseau DN 60 – Route du Courneau

• **Carbon-Blanc :**

- 19/08 : Fuite canalisation DN 160 – Rue Émile Barbou

✓ **Des opérations d'entretien préventif des ouvrages ont été réalisées :**

Des campagnes régulières de nettoyage des bâches de stockage et des chambres d'eau ont été menées sur l'ensemble du périmètre. Ces interventions ont concerné notamment les sites de La Gorp, Cabet, Le Mirail, Bellevue, L'Escart, Bois Haut (bâches n°1 et n°2), Bel Air, Terrefort, Favols, Roquebert et Les Datz, entre janvier et décembre.

- ✓ Une pompe de refoulement (n°6) a également été remplacée sur le site de Bois Haut en octobre.

### 3. Indicateurs techniques

#### 3.1. Volumes prélevés sur l'année civile



Les volumes prélevés sont en baisse par rapport à 2023 (-2,1%). Ils sont inférieurs d'environ 475 000 m<sup>3</sup> à l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 6 070 000 m<sup>3</sup>).

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1 011 496	1 042 581	950 057	985 138	3,7%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	747 612	702 677	570 391	529 280	-7,2%
Favols - Carbon Blanc	1 371 691	1 423 060	1 480 510	1 466 589	-0,9%
Roquebert - Pompignac	610 765	608 713	521 353	457 962	-12,2%
L'escart - Saint Loubès	478 206	769 526	556 388	419 839	-24,5%
Bois - Haut - Yvrac	1 092 297	1 226 654	1 167 507	1 172 242	0,4%
Cabet - Yvrac	643 819	446 079	467 179	564 689	20,9%
<b>Total volumes prélevés</b>	<b>5 955 886</b>	<b>6 219 290</b>	<b>5 713 385</b>	<b>5 595 739</b>	<b>-2,1%</b>

#### 3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

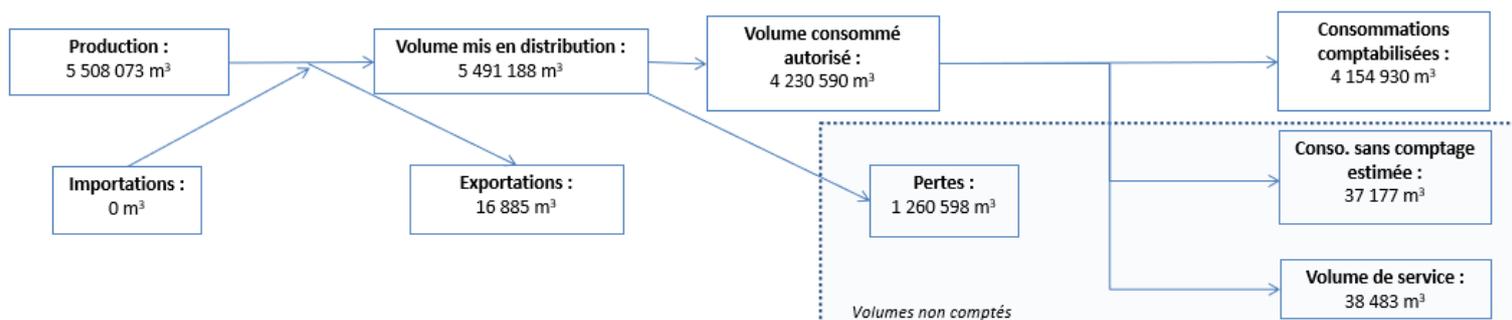
	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
<b>Volumes produits</b>	<b>5 800 762</b>	<b>6 038 971</b>	<b>5 530 906</b>	<b>5 508 050</b>	<b>-0,4%</b>
La Gorp - Ambarès et Lagrave	999 401	1 002 070	870 586	970 472	11,5%
Favols - Carbon Blanc	1 344 367	1 396 755	1 456 672	1 451 992	-0,3%
Roquebert - Pompignac	608 823	604 246	517 830	455 654	-12,0%
L'escart - Saint Loubès	458 224	742 210	529 256	401 215	-24,2%
Bâche d'Yvrac	1 752 691	1 852 370	1 726 766	1 692 616	-2,0%
Cabet - Yvrac	637 256	441 320	429 796	536 101	24,7%
<b>Volumes importés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Volumes exportés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>553</b>	<b>84</b>	<b>132</b>	<b>16 908</b>	<b>12 709,1%</b>
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>5 800 210</b>	<b>6 038 888</b>	<b>5 530 774</b>	<b>5 491 142</b>	<b>-0,7%</b>

### 3.3. Volumes consommés et rendement

(Sur la période de relève ramenée à 365 j)

	2021	2022	2023	2024	2023-2024
Volumes produits	5 800 469	6 039 685	5 532 326	5 508 073	-0,4%
Volumes importés	4	1	0	0	-
Volumes exportés	551	84	130	16 885	12888,5%
<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>5 799 922</b>	<b>6 039 602</b>	<b>5 532 196</b>	<b>5 491 188</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile</b>	<b>4 437 641</b>	<b>4 631 007</b>	<b>4 345 542</b>	<b>4 154 930</b>	<b>-4,4%</b>
<i>dont remise pour fuite</i>	<i>68 023</i>	<i>83 254</i>	<i>103 346</i>	<i>54 445</i>	<i>-47,3%</i>
Consommation sans comptage estimée	48 541	37 974	36 974	37 177	0,5%
Volumes de service	36 586	56 137	35 263	38 483	9,1%
<b>Volumes consommés autorisés</b>	<b>4 522 768</b>	<b>4 725 118</b>	<b>4 417 779</b>	<b>4 230 590</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	21,1	22,1	20,6	19,7	-4,2%
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	6,4	6,6	5,5	6,2	12,6%
<b>Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	6,0	6,1	5,2	5,9	13,1%
<b>Rendement du réseau</b> (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	<b>78,0%</b>	<b>78,2%</b>	<b>79,9%</b>	<b>77,1%</b>	<b>-3,4%</b>

Le bilan hydraulique 2024 est le suivant :

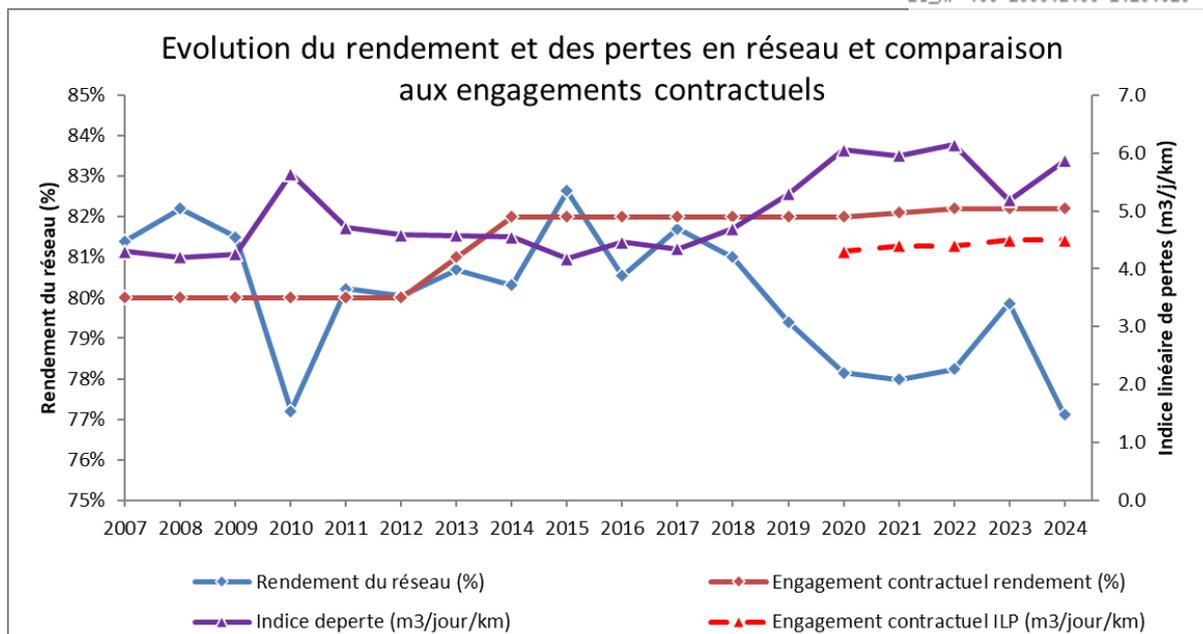


Le niveau des pertes de 2024 ne respecte pas l'engagement contractuel de 4,5 m<sup>3</sup>/j/km pour cet exercice (défini par l'article 7.2 du contrat en vigueur).

La valeur contractuelle du rendement réseau n'est toujours pas respectée depuis le début du contrat. Plus préoccupant encore, cette valeur s'est dégradée ces dernières années. En 2024, le rendement réseau se situe 5 points de pourcentage en dessous de la valeur contractuelle. Entre 2023 et 2024, il a diminué de 2,8 points de pourcentage.

Le rendement 2024 demeure néanmoins supérieur à l'objectif fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,9 %). Le détail de l'évolution du rendement et des pertes du réseau est présenté ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE  
Le 24/06/2025  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-033-2533 02 038-2025 0623-07\_25-DE



### 3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sur l'eau distribuée sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	172	93
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100,0%	98,9%

Un prélèvement non conforme sur le plan physico-chimique a été constaté sur l'exhaure du Mirail, située sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, le 18 juillet 2024. Il concerne le paramètre fluor, avec une valeur mesurée de 1 800 µg/L, supérieure à la limite de qualité fixée à 1 500 µg/L.

Trois autres contrôles réalisés par le délégataire sur cette même ressource en janvier, mai et octobre 2024 ont également révélé un dépassement de la teneur en fluor, avec des valeurs respectives de 2 200 µg/L, 2 100 µg/L et 2 000 µg/L.

Pour pallier ces dépassements récurrents, l'eau issue de cette ressource est diluée avec de l'eau provenant de la ressource "Bois Haut" avant sa mise en distribution.

Par ailleurs, des non-conformités ponctuelles ont été relevées sur la qualité de l'eau distribuée, concernant les paramètres suivants :

- ❖ Fer : deux dépassements ont été enregistrés, l'un à Cenon (0,66 mg/L) et l'autre à Artigues-près-Bordeaux (0,39 mg/L), pour une limite fixée à 0,2 mg/L ;
- ❖ Turbidité : un dépassement a été constaté à Artigues-près-Bordeaux, avec une valeur de 2,5 NFU (seuil : 2 NFU) ;
- ❖ Température de l'eau : deux dépassements en période estivale, à Montussan (27,4 °C) et à Pompignac (26,2 °C), au-delà du seuil réglementaire de 25 °C ;
- ❖ Chlorure de vinyle : un dépassement a été relevé à Saint-Loubès avec une valeur de 0,57 µg/L (limite de qualité : 0,5 µg/L). Ce paramètre a été recontrôlé cinq jours plus tard avec un résultat conforme. Par ailleurs, neuf autres analyses effectuées en 2024 ont toutes donné des résultats conformes ;
- ❖ Coliformes : un seul dépassement a été observé à Yvrac, avec une valeur de 11/100 mL (limite : 0/100 mL). Aucun autre dépassement n'a été relevé sur ce paramètre pour l'année 2024 sur cette commune.



### 3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
<b>Nombre de fuites réparées</b>	<b>552</b>	<b>568</b>	<b>436</b>	<b>384</b>	-11,9%
sur branchement	462	491	381	334	-12,3%
sur canalisation	90	77	55	50	-9,1%
<b>Recherches de fuites</b>					
Linéaire contrôlé (km)	443	589	504	513	1,8%

Le linéaire de recherche de fuite a augmenté de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré cette progression, l'indice de perte a également augmenté sur la même période.

Il conviendra au délégataire de poursuivre cet effort afin d'améliorer l'indice de perte et le rendement du réseau dans les prochaines années.

### 3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 562 ml de canalisations en 2024.

Renouvellement des canalisations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	4 111	2 964	3 322	2 808	2 503	2 562	2,4%
Cumul sur 5 ans (ml)	22 957	17 013	15 702	16 623	15 707	14 158	-9,9%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,79%	0,58%	0,53%	0,57%	0,54%	0,48%	-10,9%

Par ailleurs, 601 compteurs ont été remplacés par Suez en 2024, soit 1,9 % du parc de compteurs, contre 6,7 % en 2023.

Concernant les branchements, 223 ont été renouvelés en 2024, contre 319 en 2023.

### 3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- Travaux de réhabilitation de réseau pour un linéaire total de 2 562m :
  - Avenue d'Aquitaine – Sainte Eulalie (secteur F) : 126 m
  - Avenue de la Mairie – Pompignac (secteur H2) : 637 m
  - Lotissement La Séguinie – Tresses (secteur I) : 1 200 m
  - Clos du Vallon – Yvrac (secteur G) : 159 m
  - Rue Pascal – Bassens (secteur C2) : 190 m
  - Rue du Moulin – Bassens (secteur C2) : 100 m
  - Rue Barbère – Ambarès (secteur A2) : 150 m
- Mise à la cote d'une chambre, avenue du Périgord
- Diagnostic de 5 forages



### 3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Nombre de branchements en plomb supprimés	17	7	4	0	-
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	199	192	36	14	-61,1%
Pourcentage de branchement en plomb restant	0,72%	0,69%	0,13%	0,05%	-61,4%

Au 31 décembre 2024, il reste 14 branchements en plomb, représentant 0,05 % du total des branchements. Représentant une baisse de 0,08 point de pourcentage des branchements en plomb restant entre 2023 et 2024.

### 3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

✓ **Usines/Réservoirs – Perspectives d'aménagement et de réhabilitation :**

- **AEP Le Mirail :**
  - Réhabilitation de la déferrisation à prévoir (cuves fragilisées).
  - Réfection de l'étanchéité intérieure de la bâche de contact et de la toiture du bâtiment.
- **AEP Favols :**
  - Réhabilitation à court terme du filtre de déferrisation (fissures importantes dans le génie civil).
  - Possibilité de remplacement par des filtres en bidons installés à l'extérieur.

- Travaux lancés en 2024, réception prévue en 2025.
- **AEP Roquebert :**
  - Réhabilitation du filtre de déferrisation à moyen terme (fissures).
  - Alternative envisagée : déplacement vers des filtres en
- **AEP La Gorp :**
  - Installation d'un stabilisateur de pression pour améliorer les lavages du réservoir de Bel Air.
  - Étude de mise en place de variation de vitesse sur exhaure et groupes de refoulement pour optimiser le fonctionnement hydraulique et énergétique.
  - Aménagement de l'ancien local filtre pour extension de l'armoire électrique.
  - Travaux lancés en 2024, réception prévue en 2025.
- **CE Terrefort :**
  - Réhabilitation de l'étanchéité supérieure du dôme à moyen terme.
  - Reprise des bouches de ventilation à court terme.
- **CE Les Datz / Bellevue :**
  - Réhabilitation de l'étanchéité du dôme à moyen terme.
  - Capacité de stockage devenue insuffisante dans le Haut Service (zone Bellevue).
  - Nécessité de réactualiser l'étude sur un nouveau stockage pour cette zone.



✓ **Réseaux – Orientations et projets prioritaires :**

- Remise à la cote des émergences du réseau (souvent non reprises lors des travaux de voirie).
- Poursuite du renouvellement des branchements en polyéthylène noir non fourreaté.
- Travaux de dévoiement pour sortir les canalisations situées en domaine privé (et les repositionner en domaine public).
- Étude systématique de suppression des doubles réseaux lors des opérations de renouvellement.
- Redécoupage en sous-secteurs pour améliorer la sectorisation et la détection de fuites (priorité : secteur J).
- Extension possible de la modulation de pression à d'autres secteurs (étude en cours).
- Études en cours sur plusieurs renouvellements de canalisations :
  - Conduite le long de la RN 89.
  - Conduite au chemin de Mage à Saint-Loubès (DN 175, 1700 ml) – génère des eaux rouges.
  - Conduite DN 300 en fonte – Quai de Vial (150 m entre avenue du Port et avenue Richelieu).
  - Canalisation DN 60 fonte – Chemin de Moulinotte à Saint-Loubès (domaine privé).
  - Canalisation DN 160 – Rue des Frères Lumière à Carbon-Blanc (en domaine privé).
  - Canalisation inaccessible – Chemin des Vergnes à Saint-Loubès (problème de propriété).
  - Canalisation 150 F – Rue du Marquis de Condorcet à Sainte-Eulalie (sous les murettes – risque important).

- Réseau 110 PVC – Impasse des Lavandes à Yvrac (situation en domaine privé).



### 3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2024	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts <b>Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts</b>	5	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés</b> : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts <b>Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts</b>	15	/15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10

Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		
<b>TOTAL</b>		

REÇU EN PREFECTURE  
Le 24/06/2025  
Application agréée E-legalite.com/420

21\_RP-033-2533 02 036-2025 0623-07\_25-DE

### 3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2024
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs



		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Part Délégitaire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	33,72 €	35,89 €	36,9 €
	compteurs ø 20 mm	67,44 €	71,78 €	72,5 €
	compteurs ø 30 mm	168,60 €	179,45 €	179,4 €
	compteurs ø 40 mm	224,80 €	239,26 €	238,8 €
	compteurs ø 60 mm	337,20 €	358,89 €	357,5 €
	compteurs ø 80 mm	562,00 €	598,15 €	595,1 €
	compteurs ø 100 mm	843,00 €	897,23 €	890,0 €
	compteurs ø 150 mm	1 124,00 €	1 196,30 €	1 188,8 €
compteurs ø 200 mm	1 686,00 €	1 794,45 €	1 782,6 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,5834 €	0,6209 €	0,6164 €
	Au-delà de 250 m3	0,6879 €	0,7321 €	0,7268 €
<b>Part Collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,30 €	15,30 €	15,3 €
	compteurs ø 20 mm	21,00 €	21,00 €	21,0 €
	compteurs ø 30 mm	26,25 €	26,25 €	26,3 €
	compteurs ø 40 mm	36,75 €	36,75 €	36,8 €
	compteurs ø 60 mm	54,60 €	54,60 €	54,6 €
	compteurs ø 80 mm	68,25 €	68,25 €	68,3 €
	compteurs ø 100 mm	105,00 €	105,00 €	105,0 €
	compteurs ø 150 mm	131,25 €	131,25 €	131,3 €
compteurs ø 200 mm	262,50 €	262,50 €	262,5 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 250 m3	0,3876 €	0,5000 €	0,5000 €
	Au-delà de 250 m3	0,4896 €	0,6300 €	0,6300 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,0700 €	0,0900 €	0,0900 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3300 €	0,3300 €	-
AE 2025 – Consommation (€/m3)		-	-	0,3200 €
AE 2025 – Performance AEP (€/m3)		-	-	0,0700 €
TVA		5,50%	5,50%	5,50%
<b>Tarifs liés à l'application du règlement de service</b>				
Frais d'accès au service sans déplacement		47,83 €	50,90 €	50,53 €
Frais d'accès au service avec déplacement		92,95 €	98,93 €	98,21 €

## 4.2. La facture d'eau 120 m3

	Au 1er janvier 2024		Au 1er janvier 2025		Evolution
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Délégué	35,89 €	35,89 €	36,90 €	36,90 €	2,8%
Part de la Collectivité	15,30 €	15,30 €	15,30 €	15,30 €	0,0%
<b>Consommation</b>					
Part du Délégué	0,6209 €	74,41 €	0,6164 €	73,97 €	-0,7%
Part de la Collectivité	0,5000 €	60,00 €	0,5000 €	60,00 €	0,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,0900 €	10,80 €	0,0900 €	10,80 €	0,0%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	-	-	-
AE 2025 - Consommation	-	-	0,3200 €	38,40 €	-
AE 2025 - Performance AEP	-	-	0,0700 €	8,40 €	-
<b>Total HT</b>		<b>236,10 €</b>		<b>243,77 €</b>	<b>3,2%</b>
TVA à 5,50%		12,98 €		13,41 €	3,2%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>249,08 €</b>		<b>257,18 €</b>	<b>3,2%</b>

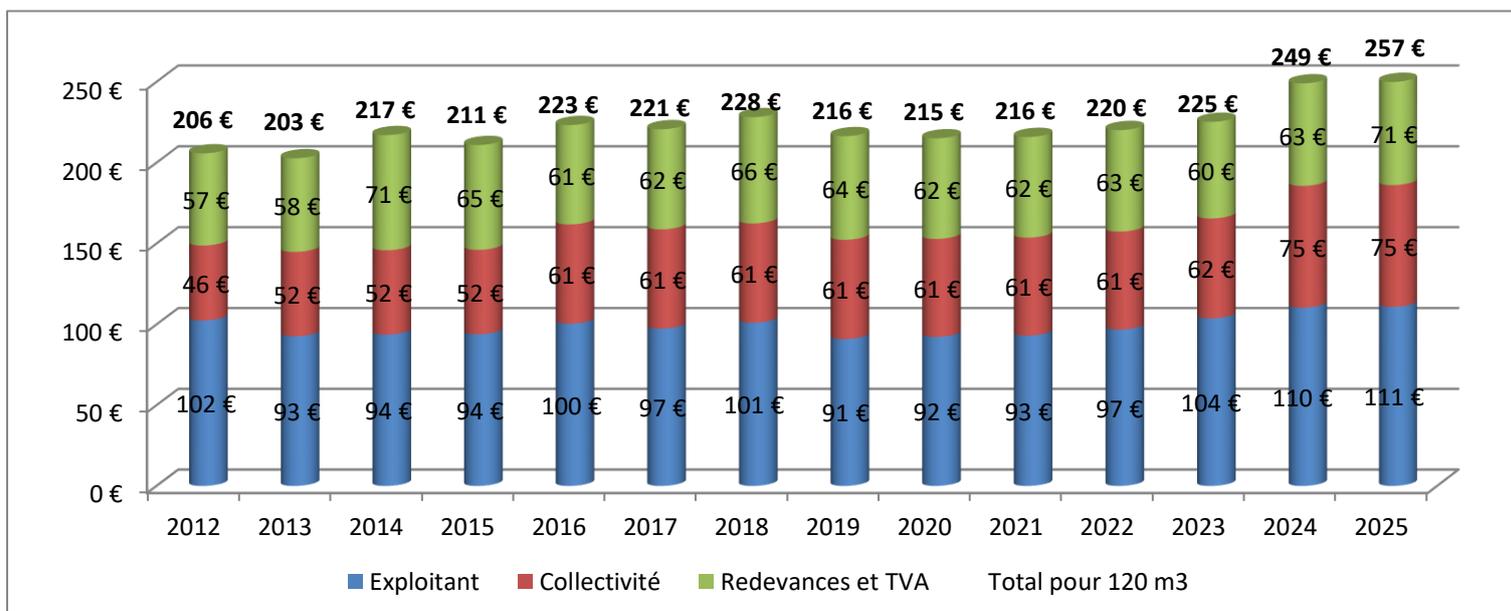
  

<b>Soit le m3</b>	<b>2,08 €</b>	<b>2,14 €</b>	<b>3,2%</b>
-------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 257,18 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en hausse de 3,2% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur la part Délégué, la baisse de - 0,7 % sur la base de l'actualisation des tarifs est compensée pour la part fixe par l'augmentation définie par l'avenant 1 de juin 2024.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :



À noter une légère augmentation de la part du délégataire de 0,43 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, portant sa contribution à 43 % de la facture globale. La part collectivité, quant à elle, reste inchangée à 29 % de la facture globale. Enfin, la part taxes et Agence de l'eau progresse de 12 % en raison de nouvelles redevances entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le poste redevances et TVA représente désormais 28 % de la facture, contre 26 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



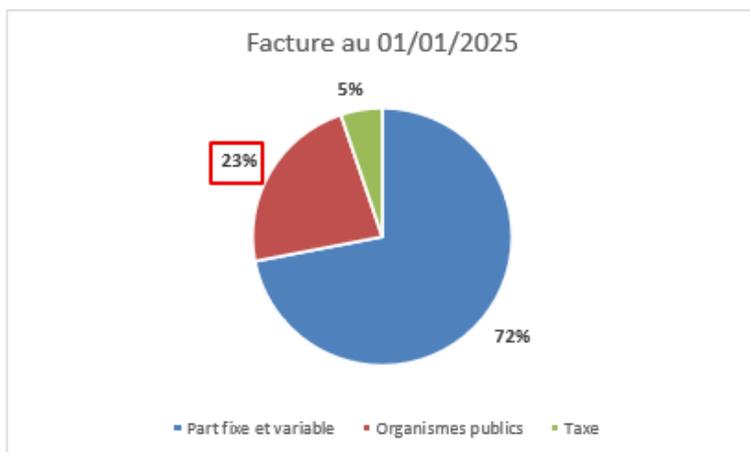
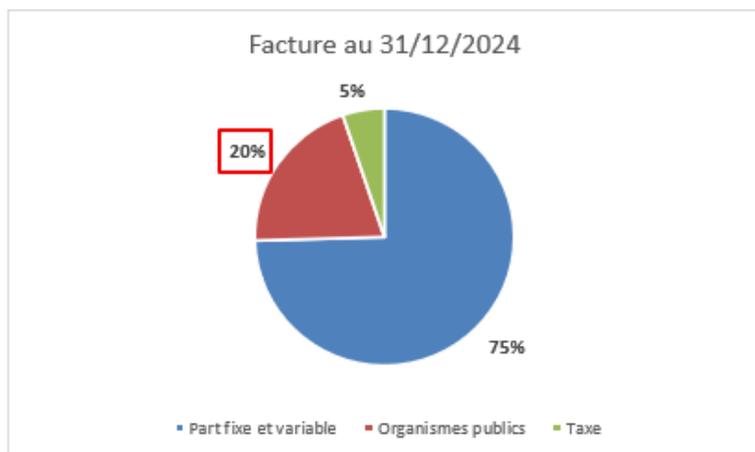
### 4.3. Focus sur les nouvelles redevances agence de l'eau

L'objectif est de valoriser les efforts des collectivités pour améliorer la performance des réseaux d'eau, tout en incitant les usagers à adopter des comportements plus économes en eau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préservation de la ressource et de financement des actions environnementales.

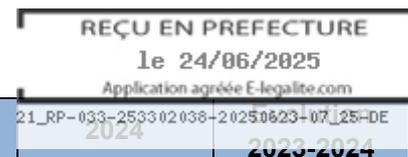
Les redevances changent et leur montant également :

Facture au 31/12/2024 <u>2 redevances</u>	Facture au 01/01/2025 <u>3 redevances</u>
Lutte contre la pollution = 0,33 €HT/m <sup>3</sup>	Redevance sur la consommation d'eau potable = 0,32 € HT / m <sup>3</sup>
	Redevance pour performance des réseaux d'eau potable = 0,07 € HT / m <sup>3</sup>
Part Agence de l'Eau "prélèvement sur la ressource en eau" = 0,09 € HT/m <sup>3</sup>	Part Agence de l'Eau "prélèvement sur la ressource en eau" = 0,09 € HT/m <sup>3</sup>

Ainsi l'impact de ce changement sur la facture de 120 m<sup>3</sup> TTC entre le 31/12/2024 et le 01/01/2025 se traduit de la façon suivante :



#### 4.4. Les recettes du Déléguataire



Recettes	2021	2022	2023	2024	2023-2024
Exploitation du service	3 773 442 €	3 763 498 €	4 035 418 €	4 305 812 €	6,7 %
Travaux attribués à titre exclusif	451 218 €	519 808 €	415 422 €	444 348 €	7,0 %
Produits accessoires	319 077 €	314 750 €	392 329 €	458 308 €	16,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 543 737 €</b>	<b>4 598 056 €</b>	<b>4 843 169 €</b>	<b>5 208 468 €</b>	<b>7,5 %</b>

#### 4.5. Le budget Eau Potable du Syndicat

##### 4.5.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2021	2022	2023	2024	Evolution
Ventes d'eau	1 965 444 €	2 967 353 €	2 242 941 €	2 409 440 €	7,4%
Autres produits de gestion courante	98 861 €	85 917 €	80 152 €	89 392 €	11,5%
Produits exceptionnels et financiers	864 €	16 459 €	0 €	0 €	-
<b>Total</b>	<b>2 065 169 €</b>	<b>3 069 928 €</b>	<b>2 325 893 €</b>	<b>2 498 832 €</b>	<b>7,4%</b>

Les ventes d'eau et les produits de gestion courante ont augmenté entre 2023 et 2024 de respectivement 7,4 % et 11,5 %.

##### 4.5.2. Les travaux réalisés en 2024

Investissements réalisés en 2024	Montant total HT
Travaux réseau AEP	1 281 201 €
Mise à la cote	2 195 €
Diagnostic de 5 forages	49 759 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 155 €</b>

Ces travaux n'ont pas fait l'objet de subventions perçues en 2024, le tout a été financé par le budget du Syndicat.

### 4.5.3. Etat de la dette du service

	2021	2022	2023	2024
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>5 793 939 €</b>	<b>5 282 572 €</b>	<b>5 457 614 €</b>	<b>4 883 458 €</b>
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	<b>690 404 €</b>	<b>713 423 €</b>	<b>712 729 €</b>	<b>768 334 €</b>
- dont en capital	466 408 €	510 255 €	523 802 €	572 957 €
- dont en intérêts	223 996 €	203 168 €	188 927 €	195 377 €

REÇU EN PREFECTURE  
 le 24/06/2025  
 2023 Application agréée E-legalite.com  
 21\_RP-033-253302038-20250623-07\_25-DE

### 4.5.4. Amortissements réalisés en 2024

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	1 142 133 €
Bâtiments	138 756 €
Matériels et divers	16 618 €
- Subventions	- 140 328 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 157 179 €</b>

### 4.5.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. Les indicateurs de performance

### 5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1
<b>D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	70 773	71 161	72 095	<b>72 769</b>	 +0,9%
<b>D102.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,83 €	1,88 €	2,08 €	<b>2,14 €</b>	 +3,2%

### 5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne <b>la microbiologie</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%	<b>100%</b>		 *Moyenne nationale en 2023 : 98,4%
<b>P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées</b> réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b>	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,8%	100%	100%	<b>98,9%</b>	 -1,1 point de pourcentage	 1 Non-conformité sur le paramètre Fluor *Moyenne nationale en 2023 : 98,5%

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points). (La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013)	120/120	120/120	120/120	<b>120/120</b>	→	 Cf. détail au paragraphe 3.10 *Moyenne nationale en 2023 : 101 points
<b>P104.3 : Rendement du réseau de distribution</b>	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	78,0%	78,2%	79,9%	<b>77,1%</b>	↓	 *Moyenne nationale en 2023 : 83,4%
<b>P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés</b>	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	6,4 m3/j/km	6,6 m3/j/km	5,5 m3/j/km	<b>6,2 m3/j/km</b>	↗	 *Moyenne nationale en 2023 : 3,6 m3/j/km
<b>P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau</b>	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	6,0 m3/j/km	6,1 m3/j/km	5,2 m3/j/km	<b>5,9 m3/j/km</b>	↗	 *Moyenne nationale en 2023 : 3,2 m3/j/km
<b>P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,53%	0,57%	0,54%	<b>0,48%</b>	↓	 *Moyenne nationale en 2023 : 0,66%
<b>P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%	<b>100%</b>	→	 *Moyenne nationale en 2023 : 78,7%



Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0029 €/m3	0,0013 €/m3	0,0014 €/m3	<b>0,0008 €/m3</b>	 -42,9%	 3 256 € d'abandon de créances du Déléguataire  *Moyenne nationale en 2023 : 0,008 €/m3
<b>P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	1,4 u / 1000 abonnés	0,55 u / 1000 abonnés	0,16 u / 1000 abonnés	<b>0,03 u / 1000 abonnés</b>	 -81,3%	  *Moyenne nationale en 2023 : 2,73 nb/1000ab
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	100%	100%	<b>100%</b>		  *Moyenne nationale en 2023 : 98,2%
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	3,76 ans	2,77 ans	2,92 ans	<b>2,46 ans</b>		  *Moyenne nationale en 2023 : 3,1 ans
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	2,54%	3,30%	3,39%	<b>3,42%</b>	 + 0,03 point de pourcentage	  *Moyenne nationale en 2023 : 2,54%
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	13,74 réclamations /1000 abonnés	11,57 réclamations /1000 abonnés	10,5 réclamations /1000 abonnés	<b>10,39 réclamations /1000 abonnés</b>	 -1,0%	  *Moyenne nationale en 2023 : 3,48 nb/1000ab